



POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES **HAUTE-MEURTHE**

*Saint-Dié-des-Vosges • Lunéville • Raon-l'Étape • Baccarat • Anould • Moyenmoutier
• Fraize • Senones • Étival-Clairefontaine • Sainte-Marguerite*



Vallée de la Meurthe à Baccarat, un patrimoine rare à préserver.



104 HAB/KM²

(moyenne bassin Rhin-Meuse : 139 hab/km²)



17
COMMERCES
OU ARTISANS/KM²

(moyenne bassin Rhin-Meuse : 26km²)



6%

du territoire artificialisé
(rang Rhin-Meuse : 18/34)



7000 HA

de zones humides remarquables
pour leur intérêt écologique



757 MM/AN

(précipitations efficaces) pour recharger les
nappes et alimenter les cours d'eau
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 373 mm/an)



67%

du territoire couvert de forêts.
(rang Rhin-Meuse : 3/34)



26%

du territoire dédié à l'agriculture
(rang Rhin-Meuse : 32/34)

PORTRAIT



Flickr Creative Commons Alexandre Prévot

Le château de Lunéville, château des ducs de Lorraine classé monument historique



OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Forêts
- Zones urbanisées
- Prairies
- Zones humides remarquables

Le bassin de la Haute-Meurthe s'étend de la source de la Meurthe au pied du col de la Schlucht dans le ban communal du Valtin jusqu'à Lunéville.

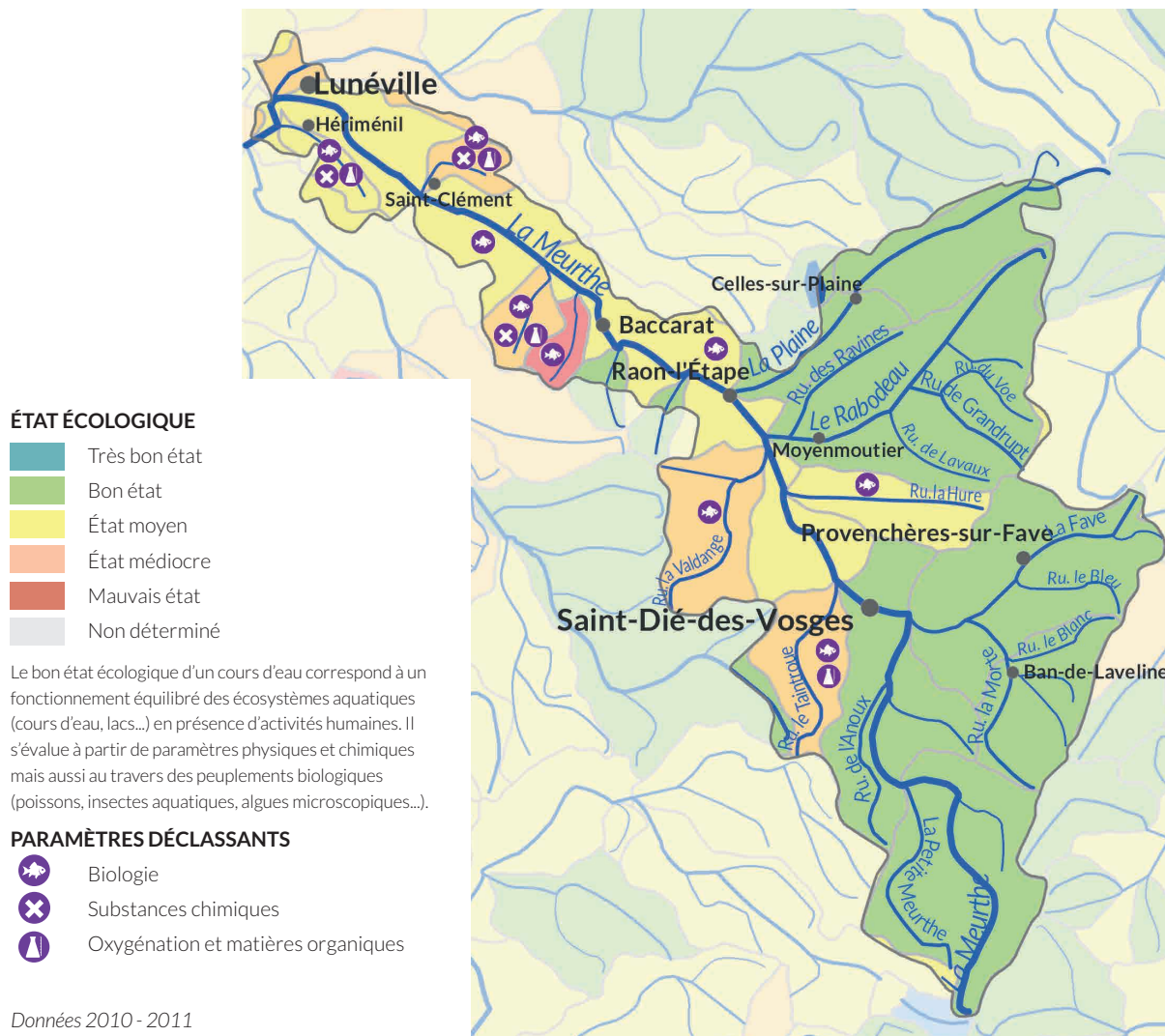
La population de 110 800 habitants, en légère diminution depuis 2000 est très majoritairement urbaine et se concentre le long de la Meurthe, à Saint-Dié, Lunéville, Raon-l'Étape et Baccarat.

L'activité industrielle et artisanale s'est développée jusqu'au début du 20^e siècle dans les vallées de montagne où elle trouvait force motrice, eau de bonne qualité et ressources forestières et minières. Ce tissu économique historique est en déclin mais reste encore vivace avec notamment les cristalleries et verreries de Baccarat, la papeterie de Clairefontaine, la faïencerie de Lunéville, les scieries et les activités textiles des vallées du Rabodeau et de la Plaine et la carrière de Trapp bleu de Raon-l'Étape.

L'agriculture orientée principalement sur un modèle de polyculture-élevage extensif subit une importante déprise depuis 20 ans et exploite aujourd'hui moins de 30% du territoire.

Ce territoire est constitué de trois grandes zones géographiques successives. En amont de Saint-Dié, les Vosges granitiques au fort relief provoquent de fortes précipitations et confèrent aux cours d'eau un caractère torrentiel et des eaux relativement acides. Dans la partie médiane, la géologie et le relief moindre confèrent une dynamique de moyenne montagne aux cours d'eau qui évoluent vers une dynamique de plaine en aval de Baccarat lors du passage sur le plateau lorrain.

QUALITÉ DES EAUX



Sur le bassin hydrographique de la Haute-Meurthe, les cours d'eau ont été partagés en 18 entités homogènes. Neuf d'entre elles, toutes situées en tête de bassin, présentent un bon état écologique. Quatre autres ont un état écologique moyen, présentant de légères détériorations (dégradations physiques, accompagnés d'un excès de phosphore pour le Laxat).

Les 5 autres portions de cours d'eau, affichant un état écologique médiocre ou mauvais, présentent elles aussi des dégradations physiques (artificialisation des berges, succession d'obstacles à la libre circulation des poissons et des matériaux, perturbation de leur fonctionnement hydrologique) et des excès en nutriments. L'ensemble de ces dysfonctionnements est incompatible avec le développement d'une faune piscicole équilibrée.

Le réservoir de Pierre-Percée présente un bon état écologique. Son état chimique est quant à lui déclassé par la présence de mercure dont la source n'est pas encore identifiée.

Dans son ensemble, l'état chimique des eaux est bon excepté pour la Meurthe et le Rabodeau avec des dégradations dues aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), issus de tous types de combustion et au mercure. La ressource en eau souterraine ne présente aucune dégradation majeure.

Enfin, trois captages dégradés par les nitrates et/ou pesticides ont été identifiés pour faire l'objet de plans d'actions prioritaires.

50% DES COURS D'EAU
EN BON ÉTAT
ÉCOLOGIQUE

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



POLLUTIONS DIFFUSES

- Encourager les bonnes pratiques réduisant ou supprimant l'utilisation des fertilisants et pesticides (désherbage mécanique, maintien des sols couverts en automne) et les compléter par la création de zones « tampons » autour des parcelles et en sortie de drains (bandes enherbées, plantation de haies, création ou restauration de zones humides).

PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

- Maintenir l'élevage et les milieux humides associés en favorisant l'adoption de filières durables de valorisation des produits d'élevage (agriculture biologique ou autres labels).

Actions à mener prioritairement sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable sur l'aval de la vallée de la Meurthe et certains affluents (Fave, Taintroue, ruisseau du Bourrupt, Mazurot, ruisseau des Fauchées, Laxat)

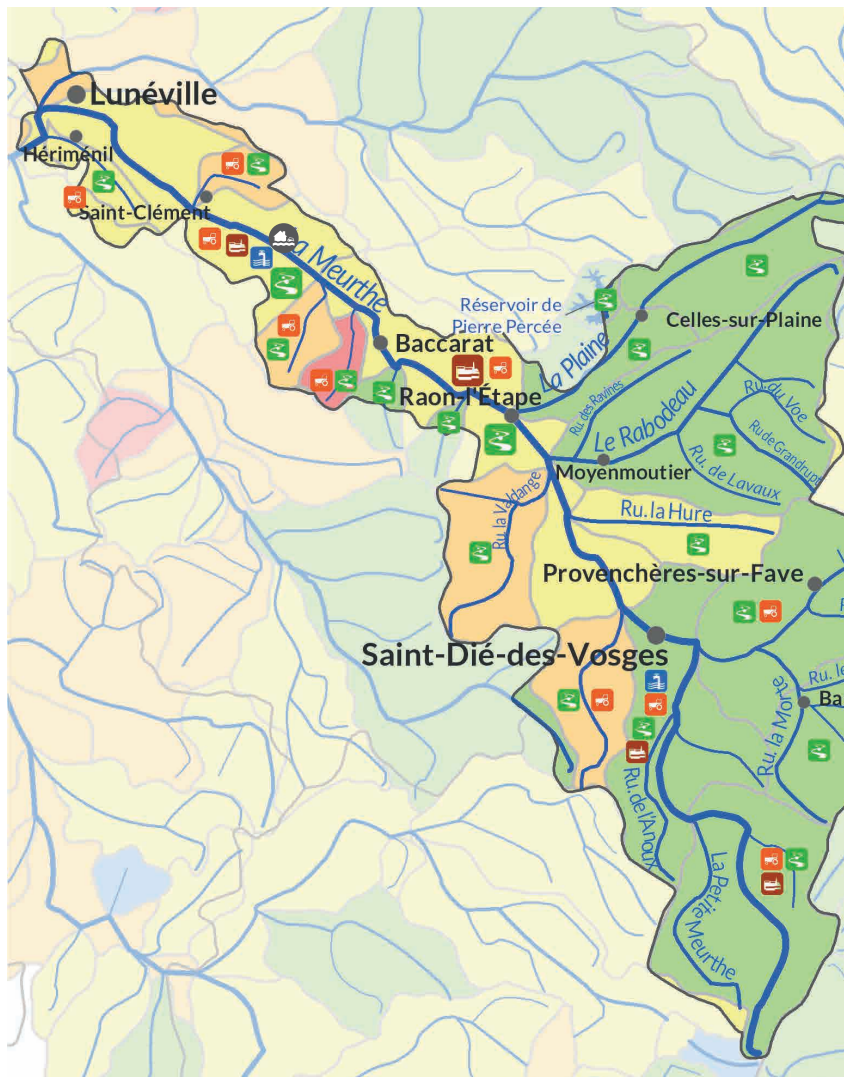


RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer les obstacles infranchissables présents sur la Meurthe et certains de ses affluents (Taintroue, Fave, Morte, Hure, Plaine, Valdange et Rabodeau) d'ici 2017. Ailleurs, intégrer cette action dans les programmes de restauration des cours d'eau.

ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Finaliser les programmes globaux de restauration des cours d'eau et des zones humides en cours et étendre les actions aux petits affluents de la Plaine, du Rabodeau, de la Fave, de l'Hure et l'amont de la Meurthe.
- Engager des projets ambitieux de renaturation des cours d'eau prioritairement sur l'aval de la Meurthe, le ruisseau du Bourrupt, le Mazurot, le ruisseau des Fauchées et le Laxat.



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

| | Fort | Moyen |
|---|------|-------|
| Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels | | |
| Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines | | |
| Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales | | |
| Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique | | |
| Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau | | |

FOCUS



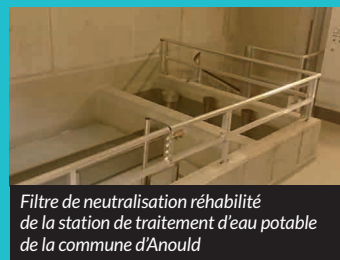
Agence de l'eau Rhin-Meuse LEMOINEM

La Meurthe entre Azeraille et Saint-Clément, secteur préservé par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

PRÉSERVER LA VALLÉE DE LA MEURTHE

La Meurthe est l'un des rares cours d'eau du Nord Est de la France à pouvoir divaguer librement. Cette dynamique est à l'origine d'une diversité de milieux qui confère à la vallée un intérêt écologique exceptionnel. On y trouve notamment une faune (Petit gravelot, Tritons crêtés, Sonneurs à ventre jaune) et une flore (Stellaire des marais) particulières ainsi qu'une nappe alluviale de bonne qualité. Le fonctionnement préservé de ce secteur lui permet d'assurer un rôle d'autoépuration des eaux et permet donc l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière et de sa nappe d'accompagnement. Cette vaste zone inondable permet aussi l'expansion des crues de la Meurthe, et constitue un atout dans la protection des zones urbanisées à l'aval (agglomération de Nancy) contre les inondations. Ce fonctionnement et cette richesse restent toutefois menacés par les activités d'extraction de matériaux (extraction de sable utilisé dans le bâtiment) et l'intensification de l'agriculture. Afin de conserver ces espaces, des actions ont été mises en place par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Ainsi, dans le cadre du dispositif Natura 2000 mis en œuvre sur la vallée, des mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) sont proposées aux agriculteurs afin de les inciter à adopter des pratiques agricoles favorables à la biodiversité locale et aux milieux naturels. En parallèle, la collectivité a acquis plus de 150 hectares de prairies et autres zones humides dans les secteurs les plus exceptionnels ; ces milieux étant ensuite confiés pour leur gestion aux agriculteurs locaux selon un cahier des charges précis.

STATIONS DE NEUTRALISATION DE L'EAU POTABLE, UNE RECONVERSION EN MARCHÉ



Commune d'ANOULD PIERRE

Filtre de neutralisation réhabilité de la station de traitement d'eau potable de la commune d'Anould

Pour faire face aux eaux acides agressives du massif vosgien, les collectivités ont mis en place, dès les années 1980, des installations de traitement permettant de distribuer une eau conforme aux exigences de santé publique et ainsi garantir la sécurité sanitaire des consommateurs.

Pour ce faire, 230 stations de neutralisation utilisaient un calcaire marin en provenance de l'archipel des Glénan. En raison de l'arrêt de production du maërl des Glénan, la majorité des stations doit aujourd'hui être réhabilitée. 73% de la population du département des Vosges est concernée. Pour mener à bien cette réhabilitation, les communes sont accompagnées et conseillées par l'agence régionale de santé, la direction départementale des territoires, le conseil départemental et l'agence de l'eau Rhin-Meuse. De plus, l'association des maires des Vosges a organisé en lien avec le centre national de la fonction publique territoriale des sessions de formation. 55 communes ont d'ores et déjà initié le diagnostic préalable à la reconversion des stations de neutralisation et 19 sont actuellement en cours de mise aux normes. Les stations des 179 communes concernées devraient être mises aux normes d'ici 2020.

- Dans la continuité des projets portés par les conseils généraux et l'établissement public territorial de bassin Meurthe-Madon (EPTB) sur la vallée de la Meurthe, renforcer les actions de préservation et de gestion des zones humides et inclure l'aménagement ou la suppression des plans d'eau impactant la Meurthe dans sa partie aval.



CAPTAGES DÉGRADÉS

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pérenne garantissant la reconquête de la qualité de l'eau potable. Concerne les communes de Réhainviller, Sainte-Marguerite et Anould.



POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer la connaissance des rejets de substances dangereuses et développer un plan d'actions visant la réduction/suppression de ces dernières sur les industries situées sur le secteur intermédiaire de la Meurthe.

POLLUTIONS DISPERSÉES

- Développer une opération collective visant à réduire les apports de substances dangereuses susceptibles d'être émises par les activités artisanales des communes de Baccarat et de Saint-Dié-des-Vosges.



POLLUTIONS DIFFUSES URBAINES

- Maintenir le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement existants et en créer de nouveaux, à définir au préalable par une étude technico-économique (assainissement collectif ou non collectif), prioritairement sur le Taintroue.
- Encourager l'engagement des communes dans la démarche «zéro pesticide».

PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En rétablissant la continuité écologique des cours d'eau et en préservant et restaurant les milieux aquatiques et humides de ma commune, je contribue à améliorer l'état écologique des eaux, à réduire les risques d'inondation et à recharger les nappes souterraines »



« En favorisant le maintien d'une activité d'élevage extensive, je contribue à valoriser l'activité agricole locale et à préserver les milieux aquatiques et la biodiversité, notre assurance vie pour demain »



« En développant des opérations collectives de réduction de l'utilisation des substances dangereuses, je contribue à améliorer la sécurité des artisans, je contribue au développement durable du territoire et à la préservation de la ressource en eau »

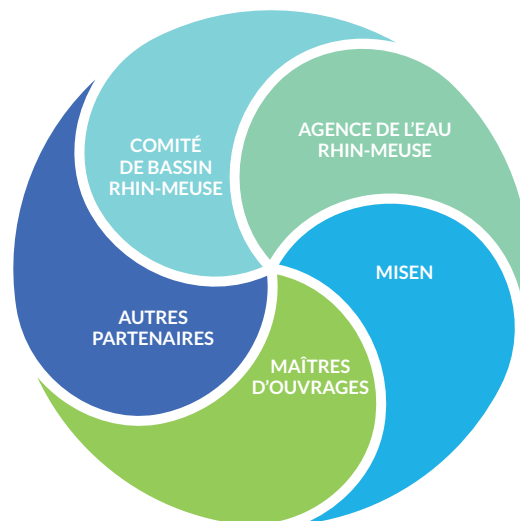
LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi

AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional, EPTB Meurthe-Madon, parc naturel régional des Ballons des Vosges...)
Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages



AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec les Missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 54, 88) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages.

MAÎTRES D'OUVRAGES

(collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Directions Départementales des Territoires (DDT 88 et 54)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés